

Activité de petit bricolage dit « Homme toutes mains »

Vous souhaitez créer une entreprise dans le domaine du petit bricolage ? **Les infos utiles à retenir**

QU'EST-CE QUE L'ACTIVITÉ PETIT BRICOLAGE ?

Cette activité concerne des prestations :

- Élémentaires et occasionnelles
- N'appelant pas de savoir-faire professionnel particulier
- Pouvant être réalisées en deux heures maximum

Par exemple : fixer une étagère, poser un lustre ou des rideaux, monter des petits meubles livrés en kit, installer des équipements de sécurité tels qu'avertisseurs de fumée, barres d'appui, remplacer un joint...

Sont exclus de l'activité de travaux de petit bricolage dit « homme toutes mains » les métiers du bâtiment :

- Les activités de construction, d'entretien et de réparation des bâtiments, qui correspondent à des métiers de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment
- La mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux utilisant des fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage et aux installations électriques

Ces activités du bâtiment requièrent une qualification professionnelle : CAP ou 3 années d'expérience. Si vous exercez une telle activité, il est nécessaire de la déclarer dans le libellé d'activité de votre formalité d'entreprise et de justifier de la qualification professionnelle requise.

Autres fiches info utiles disponibles sur notre plateforme de services :

<https://www.artisanatpaysdelaloire.fr/> Rubrique « [En un clic - Documents à télécharger](#) » :

- [La qualification professionnelle](#)
- [Le service à la personne](#)

AUPRÈS DE QUI DÉCLARER VOTRE ACTIVITÉ ?

Le Service Formalités Juridiques de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat peut vous accompagner dans vos démarches juridiques.

N'hésitez pas à consulter notre [offre de services](#).

Vous pouvez également procéder à la déclaration d'entreprise par vous-même, sans assistance personnalisée de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, en déclarant votre entreprise sur la plateforme nationale dédiée : <https://www.guichet-entreprises.fr/>.